

Sansais-La Garette : La chevauchée du Marais poitevin

Entre plaine et marais, partez à la rencontre des maraîchins, admirez la singularité de leur patrimoine et la technicité de leurs ouvrages, au cœur d'une nature généreuse. Au fil de ce parcours, vous serez aux premières loges pour contempler l'ouvrage pharaonique que représente le façonnage du marais mouillé. Une histoire entre l'homme et la nature qui remonte déjà à plusieurs siècles et qui se poursuit encore aujourd'hui.

Bonne randonnée et n'oubliez pas que vous n'êtes pas seul à emprunter les sentiers que vous allez parcourir. Nous vous invitons donc à respecter la nature : évitez de cueillir les fleurs et les plantes, ne laissez aucun débris derrière vous, respectez les lieux habités, restez sur les sentiers, maintenez les chiens en laisse.

Infos pratiques

Départ SANSAIS

Durée 05h00

Distance 25,0 km

Votre itinéraire

Étape 1 : La Maison du Cheval

Au cœur du site naturel classé du Marais poitevin, ce grand complexe est un site phare sur le territoire pour les amoureux des chevaux. C'est de là que vous commencerez votre balade.

Étape 2 : Sansais

La commune comprend deux villages habités dès la Préhistoire : Sansais perché sur un coteau bocager et La Garette accrochée au flanc d'un tertre (butte de 31 m. de haut), au cœur du Marais Poitevin. Henri III de Navarre, le futur bon roi Henri IV, en séjour à Mursay en 1576, chasse et pêche à La Garette. ... La commune de Sansais - La Garette est intégrée au site classé du Marais poitevin depuis 2003

Étape 3 : Église Saint-Vincent

La première église est bâtie proche de l'ancien château, de la fin du XIème siècle à la deuxième moitié du XIIème siècle à l'emplacement d'un sanctuaire mérovingien, lui-même reposant sur les vestiges d'un temple gallo-romain (découverte de quatre têtes féminines en ronde bosse dont les faces sont noyées dans les murs romans comme pour faire oublier le souvenir d'un monument consacré aux divinités païennes. Visages visibles aujourd'hui dans la maçonnerie de la sacristie). Elle est incendiée lors des guerres de Cent Ans (mise au jour de monnaies anglaises dans ses ruines au XIXème siècle), puis de Religion. En 1879, elle est démolie (découverte dans le chœur des ossements du curé Jean Guyotière inhumé en 1672). Reconstituée par l'architecte niortais Bergeron, elle est livrée au culte en 1880.

Étape 4 : Amuré

Amuré célèbre la nature depuis 1996. Chaque année, fin novembre, elle organise la Fête du Frêne têtard. Un de ses feuillus maraîchins est d'ailleurs classé arbre remarquable des Deux-Sèvres. En 2001, le Ministère du Développement durable et de l'Aménagement du territoire remet un prix à la commune pour la récompenser de son implication à revaloriser ses paysages par la plantation de milliers de frênes têtards et de haies bocagères, le curage des conches et des fossés et la pose d'une signalétique touristique. Cette volonté d'excellence environnementale se traduit aussi dans l'écohabitat comme le témoigne le gîte communal 3 épis agréé Bébé confort et installé dans une ancienne maison du marais mouillé avec son mobilier d'époque et sa chaudière à plaquettes de bois déchiqueté.

Étape 5 : Église Notre-Dame

Datant du XII^{ème} et XIII^{ème} siècles, l'édifice, reconstruit en partie au XIX^{ème} siècle, est restauré en 2005. Il accueille une exposition de photos remémorant la vie du village autrefois. Son cimetière ancien renferme des tombes du XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles en forme de sarcophage et une croix hosannière du XV^{ème} siècle classée en 1889.

Étape 6 : Port Goron

Isolé du bourg d'Amuré, ce port naturel est doté d'une cale en pente douce constituée de pierres calcaires. Construit pour favoriser les échanges avec Saint-Georges-de-Rex, La Garette, Le Vanneau, Coulon et Niort, il offre des débouchés aux productions locales (bois de chauffage, chanvre, cultures maraîchines et poissons). Au cours du XIX^{ème} siècle, son activité périclité à cause de l'aménagement des routes dans le marais. En 1995, il est restauré dans le cadre des Grands Travaux du Président de la République.

Étape 7 : Rigole d'Amuré

Les canaux ont différents noms, selon leur importance (croissante) : - le fossé (inférieur à 4 m de large), - la conche, l'étier, l'écluseau, la corde (4 à 8 m de large), - le bief, la route d'eau, la broue, la gonnelle, la ceinture, la longée, la rigole (de 5 à 20 m de large), - le canal, l'achenal, le contre-bot (au-delà de 15 m de large). La rigole est une voie plus grande que la conche elle-même plus grande que le fossé.

Étape 8 : Le Marais de tourbière

Les tourbières composent en partie le marais mouillé au même titre que les marais bocagers, les communaux, les terrées ou les trous de bri. C'est ce qui fait la diversité et la singularité des paysages maraîchins.